



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 28 JUMADA II 1434 (9 MAI 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJETS DE LOIS

1. **Projet de loi n° 01-13 abrogeant et remplaçant le chapitre III relatif à la procédure d'injonction de payer du titre IV de la loi de la procédure civile et l'article 22 de la loi n° 53-95 instituant des juridictions de commerce.**

Approuvé.

2. **Projet de loi n° 46-12 modifiant et complétant l'annexe I du dahir du 28 jumada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-13-381 modifiant le décret n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998) instituant, au secrétariat général du gouvernement, un corps de conseillers juridiques des administrations.**

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-13-46 pris pour l'application de la loi n° 38-09 portant création de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

3. **Projet de décret n° 2-13-253 fixant les attributions et l'organisation du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par certains ministres.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1) **le secrétaire général du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger ;**
- 2) **le directeur de l'action économique et socio-culturelle au ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger ;**
- 3) **le directeur des affaires consulaires et sociales au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;**

- 4) **le directeur des ressources humaines au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;**
- 5) **le directeur des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;**
- 6) **le directeur du Grand Maghreb et des affaires de l'Union du Maghreb Arabe au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;**
- 7) **la directrice des études et de développement des médias au ministère de la communication ;**
- 8) **le directeur de la planification au haut-commissariat au plan ;**
- 9) **le directeur des ressources humaines et des affaires générales au haut-commissariat au plan ;**
- 10) **le directeur du centre hospitalier MOHAMMED VI à Oujda.**